

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE VENDREDI 6 MARS 2015, À 19H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est en retard, madame la conseillère Clarisse Viens et elle arrive à 19h03.

Est absent, monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance aux membres du conseil municipal le 5 mars 2015, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Toutefois, le 6 mars 2015, la greffière a constaté que, par mégarde, monsieur le conseiller Luc Lamoureux n'a pas reçu la signification de l'avis de convocation par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes. Il a reçu ledit avis de convocation par un membre du conseil municipal. Par conséquent, monsieur le conseiller Luc Lamoureux a renoncé par écrit à la convocation de ladite séance et consent à ce que toute l'affaire étant spécifiée audit avis de convocation (ordre du jour) soient traitée et prise en considération à cette même séance extraordinaire du 6 mars 2015.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2015-03-062**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2015

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Annulation de l'assemblée publique de consultation et la soirée portes ouvertes – Projets de règlement 430-1, 431-5, 432-1, 434-2 et 435-2
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h04 à 19h07 :

1. **Sylvain Gervais** **Point 4.1 de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION 2015-03-063

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET LA SOIRÉE PORTES OUVERTES – PROJETS DE RÈGLEMENT 430-1, 431-5, 432-1, 434-2 ET 435-2

CONSIDÉRANT que des portes ouvertes ont été fixées au 6 mars 2015 et qu'une assemblée publique de consultation a été fixée au 9 mars 2015 par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 février 2015, pour cette dernière seulement, le tout tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2015-02-023, concernant les projets de règlement d'urbanisme suivants, à savoir :

- 1) projet de règlement numéro 430-1 modifiant le programme particulier d'urbanisme des Quatre-Terres, annexé au Règlement de plan d'urbanisme numéro 430;
- 2) projet de règlement numéro 431-5 modifiant le Règlement de zonage numéro 431;
- 3) projet de règlement numéro 432-1 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432;
- 4) projet de règlement numéro 434-2 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434;
- 5) projet de règlement numéro 435-2 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé, suite aux représentations de l'administration municipale, d'annuler les portes ouvertes fixées au 6 mars 2015 ainsi que l'assemblée publique de consultation fixée au 9 mars 2015 pour des considérations d'ordre technique;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE les portes ouvertes et l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement ci-dessus mentionnés soient annulés;

QUE les lesdites portes ouvertes pourront être reportées à une date ultérieure, qui sera fixée par le conseil municipal, le cas échéant;

QUE ladite assemblée soit reportée à une date ultérieure, qui sera fixée par le conseil municipal en temps opportun.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION
2015-03-064**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h10.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière